
RAPPORT ANNUEL PACTE MONDIAL 2014

MAI 2015

SOMMAIRE

- 1. PRÉSENTATION DE MONDIAL PROTECTION**
- 2. RENOUVELLEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT**
- 3. SYNTHÈSE 2014**
- 4. DROIT DE L'HOMME**
- 5. CONDITIONS DE TRAVAIL**
- 6. ENVIRONNEMENT**
- 7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

W

1. PRÉSENTATION DE MONDIAL PROTECTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Activité | Activités de Sécurité Privée, Surveillance humaine ou surveillance par des moyens électroniques ou gardiennage, Levée de doute et intervention sur alarme, Sécurité Incendie ; |
| Forme Juridique | Société par Actions Simplifiée |
| Création | 01 juillet 1997 |
| Adhésion au Global Compact | Mai 2014 |
| Localisation | Massy - France |
| Effectifs au 31 décembre 2014 | Agents : 1322 Fonctions de support (et administratifs) : 63 personnes |
| Chiffre d'Affaires | 40 M€ |
| Pour en savoir plus... | Agence Ile-de-France : Rueil-Malmaison Agence Nord : Craywick Agences Normandie : Caen et Rouen Agence Bretagne : Brest Agence Atlantique : Nantes Agence Sud : Marseille |

Depuis 1997, le Groupe Mondial Protection s'emploie à fournir des prestations de protection et de sûreté humaines, de prévention et de lutte anti-incendie, de sécurité électronique et de vidéo-surveillance, nous couvrons tout le spectre des besoins du secteur, jusqu'aux conducteurs de chiens et aux services support aux bâtiments et aux personnes qui les utilisent.

Notre parfaite connaissance des activités de sécurité privée, notre indépendance et notre capacité à apporter, dans le cadre de nos prestations, des conseils et un niveau de sûreté sécurité adapté aux besoins de nos clients font de Mondial Protection, un acteur incontournable sûr et fiable.

Que nos clients soient publics ou privés, qu'ils opèrent dans les domaines industriel, commercial, logistique ou tertiaire, les secteurs des loisirs, ferroviaire, portuaire ou aéroportuaire, qu'ils soient propriétaires ou gestionnaires de sites militaires, à risques ou classifiés confidentiels défense, nous avons une solution pour eux.

En plaçant l'homme au cœur de nos préoccupations, qu'il soit collaborateur, client ou partenaire, nous considérons que l'action de notre entreprise a pour vocation principale d'être un acteur responsable et utile au sein de la société dans laquelle nous devons tous vivre, ensemble.

Ces valeurs requièrent un engagement total de tous nos personnels. Elles exigent également la mobilisation et la coordination d'équipes spécialisées constituées de membres du Groupe Mondial Protection et, si besoin, de spécialistes partenaires avec lesquels nous avons établi des relations privilégiées, et de longue date.

Nos équipes sont en mesures d'accompagner les organisations publiques ou privées en France dans les principaux secteurs d'activités de sécurité privée :

- Surveillance humaine ou gardiennage
- Surveillance par des moyens électroniques
- Levée de doute
- Intervention sur alarme
- Sécurité incendie
- Sûreté portuaire et aéroportuaire
- Sécurité industrielle

2. RENOUVELLEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT

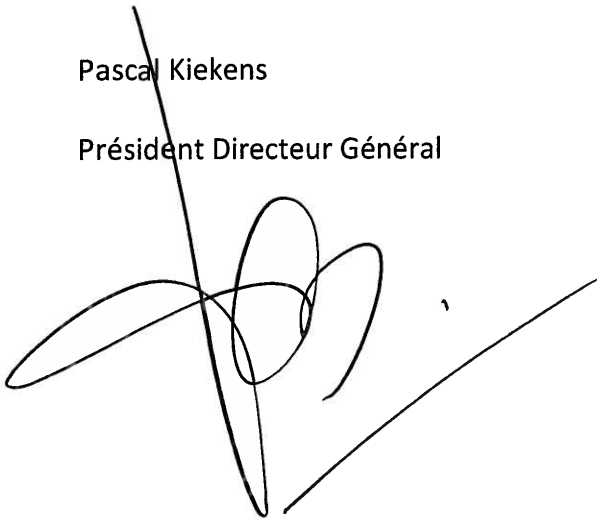
Le Groupe Mondial Protection soutient les dix principes du PACTE MONDIAL des NATIONS UNIES concernant les Droits de l'Homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous renouvelons notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et de les intégrer dans la stratégie de notre activité et dans nos modes opératoires.

Ce premier rapport annuel constitue un pas vers une plus grande formalisation du suivi des progrès effectués grâce à l'engagement quotidien des personnels du Groupe Mondial Protection.

Pascal Kiekens

Président Directeur Général



3. SYNTHÈSE 2014

3.1 Résultats 2014

Le Groupe Mondial Protection reconnaît que la préoccupation d'efficacité et de rentabilité, propre à la démarche entrepreneuriale partagée avec nos clients, doit être mise en œuvre en recherchant constamment le juste équilibre entre les facteurs financiers et humains qui incluent la dimension sociale et environnementale.

L'engagement du Groupe Mondial Protection dans ce domaine se traduit par des actions et des initiatives concrètes qui impliquent les agents sur le terrain et les professionnels des fonctions supports, mais aussi les fournisseurs du Groupe Mondial Protection.

2014 aura permis de mener les actions de progrès suivantes qui couvrent les quatre axes de travail correspondant aux dix principes promus par le Pacte Mondial des Nations Unies :

| Actions menées en 2014 | Axe correspondant | | | | Action engagée | Action réalisée |
|--|-------------------|-----------------------|------|----------------------------|----------------|-----------------|
| | Droit de l'Homme | Conditions de travail | Env. | Lutte contre la corruption | | |
| Optimisation des températures et mise en œuvre de la programmation horaire au sein des bâtiments | | | X | | X | |
| suivi des consommations d'énergie (électricité, chauffage, gaz) | | | X | | | X |
| Rédaction et mise en place d'une charte des bonnes pratiques d'achats responsables | | | X | | | X |
| Evaluation RSE menée par prestataire indépendant | X | X | X | X | | X |
| Revue des contrats pour optimiser la consommation de carburant | | | X | | | X |
| Changement des véhicules de plus de trois ans et remplacement progressif par une solution alternative (véhicules hybrides) | | | X | | X | |

| | | | | | | |
|--|---|--|---|---|---|--|
| Mise en place et sensibilisation régulière des personnels au sein du groupe (éco-gestes, papier, électricité, ordinateurs, chauffage, véhicules) | | | X | | X | |
| Participation du groupe Mondial Protection à des actions solidaires (ex: courses à pieds, cyclisme) | X | | | | X | |
| Participation des membres du groupe Mondial protection à diverses associations) | X | | | | X | |
| Mise à jour de la charte éthique du groupe Mondial Protection | | | | X | X | |

3.2 Objectif 2015

en 2015, notre objectif sera de continuer à exercer notre vigilance, de mettre des actions de progrès dans le domaine environnemental, et de poursuivre l'effort de formalisation du suivi initié depuis janvier 2014.

Pour chacun des quatre axes correspondant au dix principes du PACTE MONDIAL, vous trouverez ci-après :

- Le rappel des principes
- La politique et les objectifs correspondant à ces principes
- Les actions mises en œuvre
- La mesure des résultats

4. DROIT DE L'HOMME

4.1 Rappel des principes

| | |
|--------------|---|
| Principe 1 : | Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence |
| Principe 2 : | Veiller à ce que leur propre compagnie ne se rende pas complice de violations des Droits de l'Homme |

4.2 Politique et objectifs

De par nos activités, notre métier et notre périmètre géographique, nous sommes peu susceptibles de violation des droits de l'homme

Depuis sa création, le Groupe Mondial Protection place l'homme au cœur de sa politique de développement tant en interne que dans notre manière d'exercer notre métier à l'extérieur du Groupe.

Pour nos achats, nous sélectionnons des fournisseurs qui proposent des produits respectueux de l'environnement et qui les fabriquent dans des conditions soucieuses de défendre la dignité humaine.

4.3 Mise en œuvre

- Intégration du critère dans la sélection des fournisseurs
- Adhésion des fournisseurs à la charte des achats responsables
- Politique de recrutement et d'évaluation garantissant la non-discrimination entre les membres du Groupe Mondial Protection

4.4 Mesure des résultats

- 100% des fournisseurs respectueux des Droits de l'Homme

5. CONDITIONS DE TRAVAIL

5.1 Rappel des principes

| | |
|--------------|--|
| Principe 3 : | Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociations collectives |
| Principe 4 : | Eliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire |
| Principe 5 : | Abolir de façon effective le travail des enfants |
| Principe 6 : | Eliminer la discrimination |

5.2 Politique et objectifs

Notre succès s'est bâti sur la qualité du service professionnel que nous rendons à nos clients. Cette qualité ainsi que le sens du service qui nous caractérisent ne sont rendus possible que grâce au recrutement rigoureux de nos agents, mais surtout en continuant à développer leurs compétences et leurs qualités dans leurs domaines respectifs.

Cela se traduit par une politique volontariste dans le domaine de la formation, dans laquelle s'impliquent fortement l'ensemble les dirigeants, par un encouragement de tous, fonctions supports et experts, à prendre en main leur devenir, et à continuellement mettre à jour leurs connaissances pour améliorer leurs compétences.

Par ailleurs :

- dans des activités et un métier aussi exigeants que les nôtres, les conditions de travail constituent une préoccupation de premier ordre, tant pour fidéliser les agents / membres du personnel, que pour leur permettre de donner le meilleur d'eux-mêmes.
- Le Groupe Mondial Protection est soumis au respect du droit français, qui élimine toute les formes de travail forcé ou obligatoire, ainsi que tout travail exécuté par les enfants.
- La liberté d'association et la reconnaissance du droit à la négociation collective sont également étroitement encadrées par le droit social français, et constituent une obligation qui s'impose de fait.

5.3 Mise en œuvre

- Amélioration du confort et des conditions de travail (choix des équipements)
- Réunions périodiques des différentes équipes permettant d'aborder les sujets relatifs aux conditions de travail
- Procédures de recrutement et d'évaluation garantissant la non-discrimination des agents / membres du personnel
- Adhésion à la charte de bonnes pratiques en matière d'achats de prestations de sécurité privée de la D.I.S.P. (devenue Délégation aux coopérations de sécurité –Ministère de l'intérieur-)
- Adhésion des fournisseurs à la charte des achats responsables

5.4 Mesure des résultats

| | 2014 | 2013 |
|--|--------|--------|
| Effectifs de Mondial Protection | 1385 | 1303 |
| Nombre de femmes | 175 | 147 |
| % de femme dans l'effectif | 12.63% | 11.28% |
| Nombre d'agents | 1322 | 1208 |
| Nombre de femmes | 128 | 125 |
| % de femmes agents | 8.92% | 10.34 |
| Nombre de personnels Fonctions de support ou administratif | 63 | 54 |
| Nombre de femmes Fonctions de support ou administratif | 47 | 22 |
| % de femmes Fonctions de support ou administratif | 61.90% | 40.74% |

- Répartition hommes / femmes des effectifs :
- En 2014, 4,33 % des agents de maîtrise et des cadres sont des femmes
- 100% des fournisseurs ne recourant ni au travail forcé ou obligatoire, ni au travail des enfants

6. CONDITIONS DE TRAVAIL

6.1 Rappel des principes

| | |
|--------------|---|
| Principe 7 : | Appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement |
| Principe 8 : | Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement |
| Principe 9 : | Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement |

6.2 Politique et objectifs

Nous sommes conscients de l'impact environnemental de l'activité économique, y compris dans les activités de service. C'est la raison pour laquelle le Groupe Mondial Protection est engagé dans une démarche visant à minimiser concrètement l'impact de son activité sur l'environnement.

Cet engagement est l'affaire de tous. A travers la vigilance exercée et la définition d'actions de progrès, nous œuvrons au quotidien pour réduire l'impact environnemental, même s'il peut être considéré comme limité compte tenu de notre taille et de l'implantation géographique de nos établissements et de nos activités.

6.3 Mise en œuvre

- Mise œuvre en 2014 d'analyses mensuelles de nos consommations de carburant et définition d'actions de progrès
- Mise en œuvre d'analyses de nos consommations d'énergie
- Sensibilisation régulière au sein de nos personnels (éco-gestes : papiers, électricité, ordinateurs, chauffage)

6.4 Mesure des résultats

| | 2014 | 2013 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Consommation carburant Diesel | 236 615,81 l | 172089,98 l |
| Consommation carburant Essence | 16 144,59 l | 13 008, 01 l |
| Consommation globale | 252760, 40 l | 185097, 99 l |
| Nombre de véhicules | 55 | 39 |
| Moyenne l / Véhicule | 4595,64 l | 4746,10 l |
| Nombre de véhicules hybrides | 3 | 2 |

7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

7.1 Rappel des principes

| | |
|---------------|---|
| Principe 10 : | Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin |
|---------------|---|

7.2 politiques et objectifs

Par son éthique, son strict conformement aux règles déontologiques, le Code de la Sécurité Intérieure et des principes propres à la profession des activités de sécurité privée, sous réserve du respect du principe du secret professionnel, l'ensemble des personnels du Groupe Mondial Protection est concerné et invité à agir activement dans les actions illicites de lutte contre la corruption dans toutes ses formes.

7.3 Mise en œuvre

Pour tout personnel de sécurité privée, la mise en œuvre des règles déontologiques, le respect du Livre VI du C.S.I et l'application de la charte des bonnes pratiques d'achats de prestations de sécurité privée se doivent d'être constant.

S'agissant en particulier de la lutte contre le blanchiment :

- Le bureau des marchés, sous l'égide de la Direction Générale, est tenu de formaliser et de mettre en œuvre les procédures du processus spécifique « Assurer la relation commerciale » pour lui permettre de remplir les obligations mises à sa charge par le code des marchés publics.
- La direction commerciale, sous l'égide de la Direction Générale, est tenue de formaliser toute proposition de services et de mettre en œuvre les procédures du processus spécifique « Assurer la relation » pour lui permettre de remplir les obligations mises à sa charge par le Code du commerce.
- La Direction Exploitation, sous l'égide de la Direction Générale, est tenue de formaliser toute proposition de sous-traitance et de mettre en œuvre les procédures spécifiques du processus spécifique « Réaliser la mission » pour lui permettre de remplir les obligations mises à sa charge par la Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.
- Les dispositifs mis en œuvre au sein du Groupe Mondial Protection ont été précisés et communiqués à tous lors de la refonte et du déploiement du SMQE de l'entreprise Mondial Protection afin de permettre à chacun et à tous de se conformer aux obligations mise à la charge de la Direction Générale, des Directions de Fonctions supports dans le cadre de la lutte contre le blanchiment.

7.4 Mesure des résultats

- Aucune déclaration de soupçon n'a été rendue nécessaire en 2014 dans le cadre de la lutte contre le blanchiment